

Appel à projets InnovSoc&Tech

INNOVATION SOCIALE ET TECHNOLOGIQUE DANS LES AMÉRIQUES ET LA CARAÏBE

Termes de référence

Date limite du dépôt des candidatures	31 août 2023, à 23h59 EDT
Montant maximal du financement AUF	15 000 € par projet
Contribution des partenaires	Minimum 25% du budget total
Durée maximum du financement	12 mois
Plateforme de dépôt des projets	https://bit.ly/3rtHI63

1. PRÉSENTATION

Par le lancement de cet appel à projets, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), à travers ses Directions régionales Amériques et Caraïbe, souhaite apporter un cofinancement initial à des projets de recherche-action permettant la mise en place de solutions innovantes dans le domaine social et/ou technologique. Ces projets doivent être dotés d'une dimension internationale et d'un potentiel de pérennisation déjà évident, contribuer à l'émergence de partenariats entre des chercheurs et des acteurs locaux ou régionaux (associations, collectivités, petites entreprises), tout en étant en adéquation à la fois avec la poursuite des ODD et avec des priorités locales ou régionales de développement.

Autrement dit, l'AUF vise à soutenir des projets reposant sur une recherche conjointe, collaborative et d'innovation ouverte, dont toutes les étapes et les modalités de gouvernance doivent impliquer tous les membres du consortium (partenaires scientifiques et socio-économiques). Au terme du projet de recherche-action, il est attendu la mise en place de solutions innovantes et concrètes, dont les acteurs socio-économiques pourront s'emparer, pouvant par exemple nourrir les politiques publiques, aboutissant ainsi à la pérennisation du projet.

2. OBJECTIFS

Cet appel, qui s'adresse à des chercheurs rattachés à des établissements membres de l'AUF dans les Amériques et dans la Caraïbe, vise les objectifs suivants :

- Soutenir des projets de recherche reposant sur un partenariat étroit entre des laboratoires ou équipes de recherche d'un établissement membre de l'AUF dans les Amériques ou dans la Caraïbe, et des acteurs socio-économiques (associations, collectivités, entreprises) des mêmes régions.

- S'appuyer sur la coopération scientifique entre les deux régions pour renforcer la solidarité interuniversitaire et internationale.
- Soutenir la contribution des universités aux priorités locales ou régionales de développement.

3. ADMISSIBILITÉ À L'APPEL

- Un établissement membre de l'AUF peut faire partie de plusieurs consortiums mais il ne peut être porteur que d'un seul projet.
- Les projets doivent nécessairement :
 - Être dotés d'une dimension internationale et en adéquation à la fois avec la poursuite des ODD et avec des priorités locales ou régionales de développement.
 - Avoir comme responsable scientifique un enseignant-chercheur rattaché, au moment du dépôt du dossier, à un des établissements membres de l'AUF dans les Amériques ou la Caraïbe.
 - Impliquer des enseignants-chercheurs ou des chercheurs rattachés à au moins un établissement membre de l'AUF situé dans un pays différent de celui du porteur, dans le réseau AUF dans les Amériques ou dans la Caraïbe.
 - Respecter la démarche de recherche-action, notamment dans la construction du partenariat.
 - Déboucher sur des solutions sociales et/ou technologiques innovantes et adaptées au contexte, pouvant être facilement appropriés par les partenaires non-académiques (ou acteurs socio-économiques) et pouvant nourrir les politiques publiques.
 - Indiquer clairement les livrables envisagés et les retombées attendues, ainsi que les perspectives de pérennisation du projet, à la suite du financement apporté par l'AUF.
 - Présenter clairement la plus-value de la recherche-action pour la réalisation des missions des partenaires et des acteurs.
 - Disposer d'un co-financement représentant au moins 25% du budget total.
 - Avoir l'autorisation de la plus haute autorité de l'établissement de rattachement du porteur (recteur, ou vice-recteur à la recherche, président, ou vice-président recherche).

4. MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Le financement de l'AUF pour chaque projet est de 15 000 € au maximum, pour une durée de 12 mois.
- Chaque projet doit compter sur un co-financement représentant au moins 25% de son

budget total.

- Les frais de gestion et les rémunérations ne sont pas éligibles sur le financement apporté par l'AUF.
- Une fois le projet retenu, une lettre de notification indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers sera envoyée par l'AUF à la plus haute autorité de l'établissement porteur et au responsable scientifique du projet.
- Chaque direction régionale de l'AUF gèrera directement la partie du budget qu'elle aura octroyée.
- Dépenses admissibles pour la partie financée par l'AUF :

Nature de la dépense	Consignes à respecter	Pourcentage maximal du financement AUF
Missions	Transports : billets d'avion en classe économique, achetés au tarif le plus avantageux ; déplacements en voiture remboursés au forfait kilométrique. Frais d'hébergement et de repas ne dépassant pas 140 € par jour dans un pays du Nord et 110 € par jour dans un pays du Sud (selon la Classification des pays d'après l'indice de développement de la Banque Mondiale). Séjours ne dépassant pas 21 jours.	30%
Frais de fonctionnement	Liste non-exhaustive : dépôt de brevets, coûts relatifs à la mise en place des solutions innovantes, développement de plateforme numérique, diffusion et valorisation des résultats de la recherche...	70%
Acquisition de matériel	À l'exclusion de tout matériel bureautique et d'équipements informatiques ou téléphoniques courants.	

5. DOSSIER DE CANDIDATURE

- Le dépôt du projet de recherche s'effectue **exclusivement** en ligne : <https://bit.ly/3rthl63>
- Pièces constitutives du dossier :
 - Description du projet (formulaire annexe), format PDF.
 - Budget prévisionnel (fichier annexe), formats .xls, .xlsx

- Lettre d'engagement datée, tamponnée et signée par la plus haute autorité de l'établissement du porteur (recteur, président, directeur-général...) ou son représentant légal, format PDF.
- Lettre d'engagement de co-financement, datée, tamponnée et signée, format PDF.
- Lettre d'engagement des partenaires, datée, tamponnée et signée, format PDF.

Il est fortement recommandé de réunir toutes les pièces justificatives requises avant de remplir le formulaire en ligne.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Principaux critères de sélection :

- La qualité scientifique du projet et la pertinence de l'expertise de l'équipe par rapport au sujet de recherche-action
- La construction du partenariat et la prise en compte de la démarche de recherche-action
- L'adéquation du budget proposé à la méthodologie et aux résultats attendus.
- Les effets structurants du projet sur la coopération inter-universitaire.
- L'impact des retombées et des valorisations envisagées.

7. CALENDRIER

Date-limite du dépôt de dossier en ligne :	31 août 2023, à 23h59 EDT
Diffusion des résultats :	À déterminer